

Douanes

MOBILISATION POUR LA PERFORMANCE

Avec la nomination d'un nouveau directeur général, les Douanes gabonaises ouvrent une nouvelle ère de réformes en vue d'optimiser les recettes et de renforcer le partenariat international.

La nouvelle, rendue publique le 26 octobre dernier à l'issue d'un Conseil des ministres, avait fait l'effet d'une bombe dans les milieux d'affaires : Alain Djoubi Ossamy, jusque-là directeur général de la Société gabonaise des transports publics (SOGATRA) et inspecteur principal des Douanes, était nommé directeur général des Douanes et Droits indirects en remplacement de Michel Ondinga Ngouengoue, admis à faire valoir ses droits à la retraite. « En poste depuis le 21 février 2013, M. Ondinga Ngouengoue, avant de quitter ses fonctions, a mené avec succès le lancement du projet de réforme sur le contrôle des conteneurs, grâce notamment à l'introduction du scanner à conteneurs dans les principaux ports du Gabon », commentait la presse locale. La nomination de M. Alain Djoubi Ossamy a séduit surtout en raison de son profil d'homme de la situation dans ce contexte où le gouvernement se montre déterminé à accroître les recettes non pétrolières pour faire face au recul des recettes du secteur des hydrocarbures : haut cadre agréé des Douanes, bien formé et doté d'une solide expérience, il peut se prévaloir aussi d'un passé de manager qui plaide pour lui. À la SOGATRA, il a laissé l'image du manager qui a réussi à faire sortir l'entreprise du coma avec des recettes et un management dignes d'un grand patron.

Si le processus de modernisation des Douanes gabonaises semble en bonne voie avec les réformes amorcées, le nouveau directeur général devra le mener à terme pour l'ajuster aux

meilleures pratiques mondiales : dans l'optique du renforcement des recettes douanières, sachant que le cap des 425 milliards de FCFA a été dépassé en 2014, il hérite du bilan de son prédécesseur. Il sait aussi que le gouvernement, déterminé à faire face à la réduction des recettes pétrolières, demande aux services des Impôts et de la Douane de mettre de la vigueur dans la collecte des ressources, donc d'améliorer significativement le taux de recouvrement. Cela implique la gestion du commerce international avec trois grandes missions : la sécurisation et la pérennisation des recettes, la mise en place des éléments de facilitation du commerce international, et enfin le développement des mesures nécessaires à la lutte contre la fraude, la contrebande et les trafics illicites. La réduction des délais de procédures administratives devrait accroître l'offre de la Douane aux entreprises. En pratique, il s'agit de poser les bases d'un partenariat public-privé fécond et mutuellement avantageux dans la mise en œuvre de procédures simplifiées de dédouanement et de régimes douaniers adaptés.

D'ores et déjà, le Gabon et les États-Unis ont signé le 27 août à Libreville un accord d'assistance mutuelle en matière douanière ainsi qu'un protocole d'accord visant à faciliter l'échange d'expertise. Pour la partie gabonaise, cet accord vient concrétiser l'initiative engagée depuis 2013 par une demande formulée auprès de l'administration américaine pour l'établissement et la formalisation d'une coopération en matière douanière entre les

deux pays, conformément aux prescriptions de l'Organisation mondiale des Douanes. « Avec cet accord, nos administrations vont disposer d'un cadre légal permettant à nos services de bénéficier de l'expérience et des bonnes pratiques des collègues américains dans la prévention, la détection et l'investigation de toute infraction douanière », indiquait à ce propos la Douane gabonaise. Selon Libreville, « cette assistance va également porter sur les systèmes informatiques douaniers, la gestion des risques douaniers, la surveillance douanière, la formation et d'autres domaines d'intérêts communs ».

En matière de coopération interafricaine, une délégation de douaniers gabonais s'est rendue au Maroc en avril dernier pour une mission de travail très enrichissante. Il s'agissait de s'inspirer du modèle marocain, dont l'organisation est réputée particulièrement performante, notamment en matière de mobilisation des recettes. Une réunion de haut niveau des directeurs généraux des Douanes des États membres de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) s'est tenue au Gabon dans le but de réfléchir à une possibilité de délocalisation provisoire de l'École inter-États des Douanes (l'EIED) de la CEMAC basée à Bangui, en République centrafricaine (RCA). « La poursuite de la formation à l'EIED de Bangui nous appelle à prendre des décisions relatives à la délocalisation provisoire de cet établissement sous-régional » expliquait le directeur général des Douanes à l'entame de la réunion.

François Bambou

